



You have downloaded a document from
RE-BUŚ
repository of the University of Silesia in Katowice

Title: La grammaire à base sémantique : une conception « bâtie » et non pas « donnée ». Quelques remarques sur le changement de la compréhension de certaines notions fondamentales dans la théorie de Stanisław Karolak

Author: Michał Hrabia

Citation style: Hrabia Michał. (2011). La grammaire à base sémantique : une conception « bâtie » et non pas « donnée ». Quelques remarques sur le changement de la compréhension de certaines notions fondamentales dans la théorie de Stanisław Karolak. "Neophilologica" (T. 23 (2011), s. 273-289).



Uznanie autorstwa - Użycie niekomercyjne - Bez utworów zależnych Polska - Licencja ta zezwala na rozpowszechnianie, przedstawianie i wykonywanie utworu jedynie w celach niekomercyjnych oraz pod warunkiem zachowania go w oryginalnej postaci (nie tworzenia utworów zależnych).



UNIwersYTET ŚLĄSKI
W KATOWICACH



Biblioteka
Uniwersytetu Śląskiego



Ministerstwo Nauki
i Szkolnictwa Wyższego

Michał Hrabia
Université de Silésie
Katowice

La grammaire à base sémantique : une conception « bâtie » et non pas « donnée » Quelques remarques sur le changement de la compréhension de certaines notions fondamentales dans la théorie de Stanisław Karolak

Abstract

The aim of this paper is to demonstrate the evolution of the semantic-based grammar of Stanisław Karolak. The main attention is focused on the three fundamental concepts of the theory: predicate-argument structures, elementary sentences and thematic-rhematic structures. The author also attempts to prove that, despite multiple modifications, the general idea of the theory has never radically changed.

Keywords

Predicate, argument, elementary sentence, theme, rheme, semantic-based grammar.

1. Importance de la grammaire à base sémantique

La grammaire à base sémantique de Stanisław Karolak, étant une sorte d'amalgame des sémantiques structurale, générative et logique, peut être résolument considérée comme l'un des plus grands succès de la linguistique polonaise. En effet, S. Karolak a su introduire dans l'analyse grammaticale polonaise le calcul des prédicats interprétés sémantiquement, ce qui a permis de mettre en question la syntaxe traditionnelle de Z. Klemensiewicz (1957).

Contrairement aux modèles grammaticaux standards, la conception de S. Karolak donne la primauté absolue à la grammaire des concepts. La grammaire des formes n'y joue qu'un rôle secondaire : elle est complètement subordonnée à la grammaire du sens. Par conséquent, une langue donnée, étudiée dans le cadre de la grammaire à base sémantique, cesse d'être renfermée dans un cercle vicieux

de ses formes idiomatiques et devient une réalisation particulière de la structure sémantique générale, commune à toutes les langues naturelles.

Il faut remarquer que la grammaire à base sémantique n'a pas été présentée dans un seul ouvrage théorique. Plusieurs textes de S. Karolak traitant de la sémantique se sont succédé dès le début des années 70 du XX^e siècle jusqu'en 2007, en enrichissant incessamment la théorie des modifications multiples. Quoique l'idée générale de la grammaire n'ait jamais radicalement changé, certaines de ses notions ont été plusieurs fois redéfinies. Ainsi, la théorie a été « bâtie », construite pas après pas, et non pas donnée une fois pour toutes. Il n'existe aucun « texte de référence » présentant la conception de S. Karolak dans sa version définitive et complète qui pourrait être consulté en cas de doutes. Et, malheureusement, pendant l'étude de la grammaire karolakienne, les questions surgissent en grand nombre, surtout aux yeux d'un lecteur perspicace. En fait, un certain « désordre terminologique » au sein de la théorie de S. Karolak peut être fort déroutant et susciter un sentiment de découragement scientifique. Nous trouvons donc juste de réviser l'évolution de la compréhension de notions fondamentales de la grammaire à base sémantique afin de rendre sa réception plus claire et plus efficace.

Dans le présent article, nous focaliserons notre attention sur trois ouvrages de S. Karolak, selon nous les plus représentatifs : „Składnia wyrażen predykatywnych”, „Założenia gramatyki o podstawach semantycznych” et *Składnia francuska o podstawach semantycznych*. Le premier, publié en 1984 comme l'un des chapitres du manuel monumental de la grammaire polonaise *Gramatyka współczesnego języka polskiego* est le fruit des travaux primaires de S. Karolak sur la syntaxe. Le deuxième, écrit en français en 1991 en collaboration avec K. Bogacki (et traduit en polonais en 1992), présente la grammaire à base sémantique déjà « mûre ». Par contre, le troisième, qui date de 2007, expose la pensée karolakienne dans le stade tardif. En analysant ces trois ouvrages nous serons donc capables de bien saisir le développement de la réflexion linguistique chez S. Karolak.

2. Prédicats et arguments

2.1. Qu'est-ce qu'un prédicat ?

La réponse à la question posée ci-dessus n'est pas si évidente que l'on pourrait le croire. Bien que la notion de *prédicat* (et de *structure prédicat-argument*) se situe au centre du système sémantico-syntaxique conçu par S. Karolak, sa compréhension peut causer quelques difficultés.

Dans des travaux anciens de S. Karolak, c'est la définition empruntée à la sémantique logique qui domine ; dans l'article de 1992, nous pouvons lire par exemple

que : „Zgodnie z definicją semantyczną przyjętą w naszej gramatyce predykaty są tożsame z pojęciami i stanowią komponent (składnik) kategorialny uniwersalnego systemu semantycznego”¹ (K. Bogacki, S. Karolak, 1992 : 159). Le même point de vue est exprimé (quoique pas encore aussi explicitement) dans „Składnia wyrażen...” de 1984 (cf. S. Karolak, 1984 : 21, 41, 47). La terminologie y adoptée est bien claire et ne suscite pas de controverses : „[...] będziemy się posługiwali terminami argument — dla argumentów sensu stricto, argument derywowany — dla deskrypcji określonych (predykatów opisujących indywidualne przedmioty), przeniesionych do pozycji argumentu i predykat w pozycji argumentu — dla deskrypcji nieokreślonych”² (S. Karolak, 1984: 47). Alors, la grammaire à base sémantique dans sa version « ancienne » distingue :

- les prédicats (c’est-à-dire les concepts) qui appartiennent au système sémantique universel ; ils impliquent un certain nombre d’arguments (autrement dit — ils ouvrent un certain nombre de positions d’arguments) ;
- les arguments au sens strict (c’est-à-dire les indications d’objets) qui sont univoques et possèdent la fonction déictique ; les arguments au sens strict sont représentés à la surface par : les noms propres, les pronoms démonstratifs en fonction déictique et les pronoms personnels de la première et deuxième personne ;
- les arguments dérivés — c’est-à-dire les prédicats (les concepts) en position et en fonction d’arguments qui sont capables d’indiquer les objets de la réalité extralinguistique ;
- les prédicats en position d’arguments qui n’assument pas la fonction d’arguments et ne peuvent pas ainsi servir à identifier des objets concrets de la réalité extralinguistique.

En somme, il y a deux types d’entités : d’un côté les concepts (prédicats) et de l’autre — les indications d’objets (arguments au sens strict). Néanmoins, il arrive assez souvent que les concepts se trouvent en position ou en position et en fonction d’arguments. Le schéma 1 résume tout ce que nous venons de dire.

Il est à noter que, même au sein de la « version traditionnelle » de la grammaire, une certaine incohérence terminologique est déjà bien perceptible. Elle concerne surtout les noms propres. En fait, dans „Składnia wyrażen...” ceux-ci sont considérés comme des expressions argumentatives au sens strict (ce qui est plusieurs fois répété cf. p.ex. S. Karolak, 1984 : 20, 24, 41), tandis que dans l’article de 1992 S. Karolak souligne avec conviction que tous les noms, y compris les noms

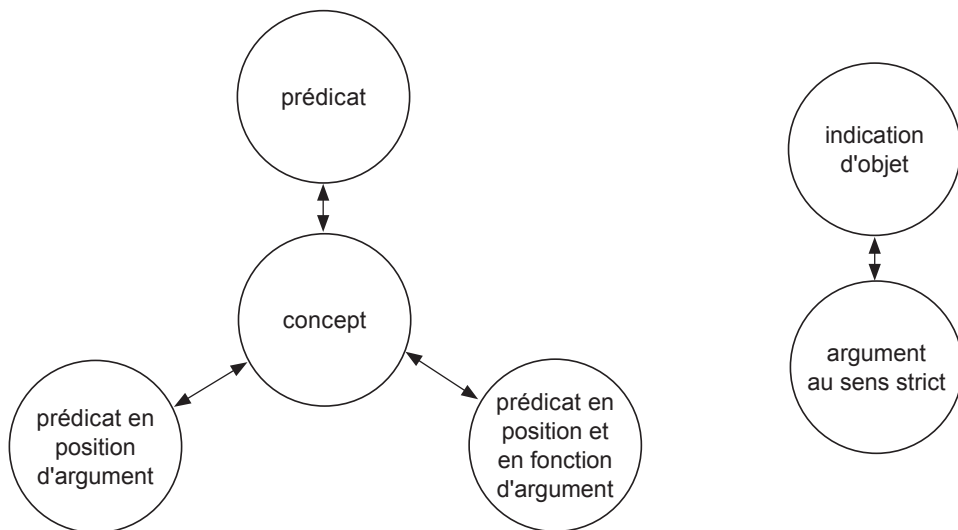
¹ « Conformément à la définition sémantique adoptée dans notre grammaire, les prédicats sont identiques aux concepts et ils constituent un composant catégoriel du système sémantique universel » [trad. — M.H.].

² « [...] nous allons utiliser les termes *argument* — pour les arguments au sens strict, *argument dérivé* — pour les descriptions définies (les prédicats décrivant des objets individuels) transposées en position d’argument et *prédicat en position d’argument* — pour les descriptions indéfinies » [trad. — M.H.].

propres, sont toujours obligatoirement des prédicateurs (K. Bogacki, S. Karolak, 1992 : 161).

Schéma 1

Les notions de *prédicat* et d'*argument* dans la « version traditionnelle »
de la grammaire à base sémantique



La définition du *prédicat* (et de l'*argument*) proposée dans le livre *Składnia francuska o podstawach semantycznych*, l'ouvrage le plus récent, diffère un peu de celle présentée ci-dessus. S. Karolak part de la constatation que les concepts en tant qu'entités au caractère syncatégorématique, ne sont pas en mesure d'exprimer des pensées complètes³. Pour une complétude de sens ils exigent la co-présence d'autres concepts ou d'indications d'objets (cf. S. Karolak, 2007 : 23—24). Autrement dit, ils impliquent d'autres concepts ou des indications d'objets en ouvrant pour eux un certain nombre de positions. Les concepts n'ont donc pas de statut déterminé : les uns impliquent et d'autres sont impliqués. Ceux qui sont employés pour en impliquer d'autres et, en conséquence, pour constituer des pensées sont appelés *prédicats*. Le terme *prédicat* est alors un terme fonctionnel : « être un prédicat » veut dire « être un concept employé **comme élément constitutif des pensées** » (S. Karolak, 2007 : 24).

Par contre, **les concepts** employés pour saturer les positions ouvertes par le prédicat (et nécessaires pour compléter son contenu sémantique) sont appelés *arguments* (S. Karolak, 2007 : 24). Le terme *argument* est donc, tout comme *prédicat*,

³ Il faut dire que l'incomplétude sémantique des concepts n'est pas une nouveauté par excellence chez S. Karolak (cf. p.ex. K. Bogacki, S. Karolak, 1991 : 159). Cependant, c'est pour la première fois dans *Składnia francuska...* que cette idée a de réelles répercussions terminologiques et définitionnelles.

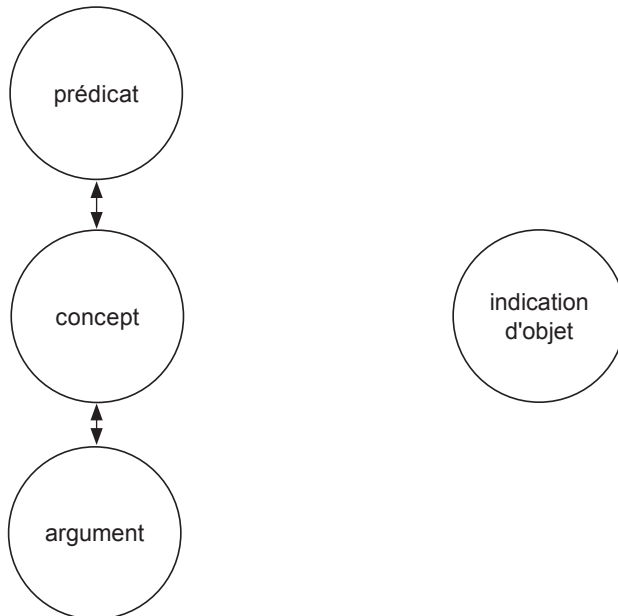
un terme fonctionnel. Par conséquent, il est évident que dans cette version de la grammaire, le concept n'est plus identifié au prédicat : un même concept donné peut être appelé *prédicat* (lorsqu'il assume la fonction constitutive) ou *argument* (lorsqu'il sature une des positions ouvertes par le prédicat).

En ce qui concerne la notion d'*arguments au sens strict*, elle n'apparaît plus dans la « nouvelle version » de la grammaire. En effet, les indications d'objets, en tant qu'opérations physiques effectuées par les sujets parlants dans les actes de communication, font partie du niveau pragmatique extralinguistique. Tout logiquement, elles ne peuvent pas être appelées *arguments* (bien qu'ils assurent cette fonction dans les propositions à caractère sémantico-pragmatique) puisque cette notion-là est réservée à la description sémantique. À la surface, les indications d'objets sont représentées par des expressions déictiques n'étant que des « accompagnateurs » des opérations physiques. À cette catégorie des expressions appartiennent les pronoms personnels (également ceux de la troisième personne utilisés en fonction déictique) et les pronoms démonstratifs en fonction déictique (cf. S. Karolak, 2007 : 73—74).

Quant aux noms propres, ils ne sont pas traités comme indications au sens strict. Selon S. Karolak, ils constituent une sorte d'étiquettes dépourvues de sens qui renvoient à la description conceptuelle et nécessitent souvent la coopération avec le contexte historico-culturel ou pragmatique (S. Karolak, 2007 : 66). Une

Schéma 2

Les notions de *prédicat* et d'*argument* dans la « nouvelle version »
de la grammaire à base sémantique



telle façon de percevoir les noms propres s'apparente à la thèse de 1992 attribuant aux noms propres le statut de prédicateurs et reste en opposition directe avec l'opinion exprimée dans „Składnia wyrażen...” selon laquelle tous les noms propres sont des expressions argumentatives au sens strict.

Tout en ayant conscience des différences terminologiques existant entre les deux versions de la théorie, il faut remarquer que l'idée générale de la grammaire karolakienne n'a point changé ; on distingue toujours deux sortes d'entités : celles qui sont de nature sémantique, c'est-à-dire les concepts (cette fois-ci appelés *prédicats* et *arguments* suivant leur fonction dans les structures de pensées) et celles qui appartiennent au niveau pragmatique, c'est-à-dire les indications d'objets (le schéma 2).

Essayons maintenant de rassembler dans le tableau récapitulatif (tableau 1) les différences terminologiques entre les deux versions de la grammaire karolakienne.

Tableau 1

Les différences terminologiques entre les deux versions de la grammaire à base sémantique

Version « traditionnelle » (1984, 1991)	Version « nouvelle » (2007)
Concept = prédicat	Concept = prédicat ou argument
Prédicat en position d'argument	Argument
Prédicat en position et en fonction d'argument (argument dérivé)	Argument
Argument au sens strict	Indication d'objet

2.2. Symboles différents

En aspirant à la précision la plus grande possible, la grammaire à base sémantique se sert d'un alphabet spécifique emprunté à la logique classique. Malheureusement, les différences de notation symbolique entre les deux versions de la grammaire karolakienne sont fort nombreuses et peuvent provoquer un tas de confusions et de malentendus. C'est pourquoi nous trouvons nécessaire de les présenter maintenant en détail.

Dans „Składnia wyrażen...”, S. Karolak distingue trois modèles servant à décrire le passage du niveau profond au niveau de surface (S. Karolak, 1984 : 22—23, 50—53, 115—116). Ce sont :

1. modèle sémantico-syntaxique ;
2. modèle explicatif ;
3. modèle formel.

Dans chacun de ces modèles, on utilise des symboles différents.

Le modèle sémantico-syntaxique rend compte des possibilités combinatoires des concepts. Les prédicats du premier rang y sont symbolisés par les variables *f*, *g*, *h*, *k* ; les prédicats d'ordre supérieur — par la variable ϕ et les arguments

d'objets — par les variables x, y, z, v . Les arguments propositionnels n'ont pas de symboles spéciaux. Cela peut se traduire par le fait que les arguments en question représentent en réalité des SPA (structures prédicat-argument) constituées de prédicats de premier ordre ; il est donc possible de les décrire à l'aide des variables f, g, h, k combinées avec les variables d'objets. Ainsi, p.ex. la forme logique $f(x)$ symbolise une classe de propositions constituées de prédicats monovalents de premier ordre et la forme $\phi[x, g(x, y)]$ — une classe de propositions dont les éléments constitutifs sont des prédicats bivalents d'ordre supérieur etc.⁴

Le modèle explicatif, à son tour, montre comment la structure prédicat-argument est réalisée à la surface dans une langue concrète (sans prendre en considération la nature morphologique des expressions ni leur ordre linéaire). Les variables prédicatifs f, g, h, k y sont remplacées par le symbole V , la variable ϕ — par W et les variables argumentatives — par C_1, C_2, C_3, C_4 , p.ex. :

$$f(x) \rightarrow V(C)$$

$$\phi[x, g(x, y)] \rightarrow W[C, V(C_1, C_2)]$$

Et finalement, le modèle formel, qui sert à présenter la forme grammaticale des énoncés, ainsi que l'ordre des éléments dans la phrase. Il exploite les symboles des catégories morphologiques, p.ex. :

$$V(C) \rightarrow N V_f$$

$$W[C, V(C_1, C_2)] \rightarrow N_1 V_f \text{ Conj } N_2 V_f \text{ Art } N_3$$

Pierre dort.
Marie veut que Pierre mange une pomme.

La nouvelle version de la grammaire à base sémantique propose quatre modèles (ou plutôt schémas) de description (S. Karolak, 2007 : 105) :

1. forme logique (fonction propositionnelle) ;
2. schéma propositionnel ;
3. schéma d'explicitation ;
4. schéma structural.

La fonction propositionnelle est l'équivalent du modèle sémantico-syntaxique. La position de prédicat y est symbolisée par la seule variable prédicative P , les

⁴ Il est à noter que dans l'article de 1992, S. Karolak et K. Bogacki introduisent une certaine modification dans la notation symbolique. Ils proposent d'utiliser les variables f, g, h, k pour les prédicats de premier ordre, les variables F, G, H, K pour les prédicats d'ordre supérieur, les variables x, y, z, v pour les arguments d'objets et les variables p, q, r, s pour les arguments propositionnels. Dans ce cas-là, les variables propositionnelles ne prennent pas en considération la structure interne de l'argument. Par conséquent, les propositions constituées des prédicats bivalents d'ordre supérieur sont représentées par la forme $G(x, p)$.

positions d'arguments d'objets — par les variables d'objets x, y, z, v et les positions d'arguments propositionnels — par les variables propositionnelles p, q, r, s . Il faut remarquer que S. Karolak parle ici des variables symbolisant les **positions** prédicatives et argumentales et non pas des variables symbolisant les prédicats et les arguments (ce qui est beaucoup plus justifié ; en fait, à ce niveau-là on a affaire aux formes logiques pures qui ne sont d'aucune façon spécifiées).

Le passage des formes logiques aux propositions (aux schémas propositionnels) consiste à remplir les positions vides de concepts. Dans la notation symbolique, ce processus s'illustre par la substitution des constantes aux variables. La classe des constantes prédicatives est symbolisée par C et les classes des constantes argumentatives par a, b, c, d . Dans les positions qui restent non-saturées, on garde les variables logiques, p.ex. :

$P(x, y) \rightarrow C(a, b)$ PIERRE S'EST MARIÉ AVEC MARIE.
 $P(x, y) \rightarrow C(a, y)$ PIERRE S'EST MARIÉ⁵.

Les schémas propositionnels, tout comme les fonctions propositionnelles, décrivent le langage mental (ils se situent alors au niveau profond). Ils ne peuvent donc pas être identifiés avec les modèles explicatifs. Il s'ensuit que cette étape de la description est une nouveauté apportée par *Składnia francuska...*⁶.

Le passage du niveau conceptuel au niveau de la langue naturelle est symbolisé dans la « nouvelle » version de la grammaire par la dérivation des schémas d'explicitation étant des équivalents des modèles explicatifs, p.ex. :

$P(x, y) \rightarrow C(a, b)$ PIERRE MANGE UNE POMME.
 $C(a, b) \rightarrow VA_xA_y$

Le symbole VA_xA_y est un schéma d'explicitation de la proposition close du type $C(a, b)$. Quoiqu'il décrive déjà la surface, il ne précise pas la structure du syntagme dans une langue donnée. Il est donc indispensable que l'on dérive encore le schéma structural (équivalent du modèle formel) :

$VA_xA_y \rightarrow N_1 V_f Art N_2$ *Pierre mange une pomme.*

Regroupons maintenant dans le tableau récapitulatif (tableau 2) toutes les différences observées dans ce chapitre.

⁵ Les noms des concepts sont écrits en capitales.

⁶ À vrai dire, l'idée de remplacement des variables par les constantes a été déjà présentée dans l'article de 1992 (K. Bogacki, S. Karolak, 1992 : 160—161). Néanmoins, c'est dans *Składnia francuska...* que ce processus a été formalisé par la notation symbolique.

Tableau 2

**Les différences dans la notation symbolique entre les deux versions
de la grammaire à base sémantique**

Version « traditionnelle » (1984)	Version « nouvelle » (2007)
<i>Modèle sémantico-syntaxique</i>	<i>Forme logique</i>
F, G, H, K	P
\varnothing	P
x, y, z, v	x, y, z, v p, q, r, s
—	<i>Schéma propositionnel</i>
	$P \rightarrow C$
	$x, y, z, v \rightarrow a, b, c, d$ $p, q, r, s \rightarrow a, b, c, d$
<i>Modèle explicatif</i>	<i>Schéma d'explicitation</i>
$f, g, h, k \rightarrow V$	$C \rightarrow V$
$\varnothing \rightarrow W$	
$x, y, z, v \rightarrow C_1, C_2, C_3, C_4$	$a, b, c, d \rightarrow A_x, A_y, A_z, A_v$
<i>Modèle formel</i>	<i>Schéma structural</i>
symboles des catégories morphologiques, p.ex. : N, Adj, V etc.	

2.3. Combien y a-t-il de prédicats simples ?

L'existence des concepts simples, c'est-à-dire des concepts indécomposables et non définissables à l'aide d'autres concepts est l'un des axiomes de la grammaire à base sémantique aussi bien dans sa version traditionnelle que dans celle de 2007. Nous tenons pourtant à souligner que, contrairement à ce que l'on croit, S. Karolak n'a jamais présenté une liste exhaustive des prédicats simples. Les énumérations proposées dans „Założenia gramatyki...” (1992) et *Składnia francuska...* (2007) ne sont que des listes exemplaires. De plus, S. Karolak n'a jamais pris une position définitive par rapport au statut sémantique des concepts énumérés, c'est-à-dire il n'a jamais décidé s'ils sont vraiment indécomposables.

Il n'est pas donc possible de préciser le nombre exact des concepts simples. Dans „Założenia gramatyki...”, S. Karolak en énumère 14 et dans *Składnia francuska...* — 11. Malgré la tendance « à la baisse », on ne peut pas dire que la grammaire à base sémantique cherchait à diminuer le nombre des concepts simples (p.ex. en définissant les uns par les autres). Le tableau 3 démontre que quoique en 2007 certains prédicats aient effectivement disparu de la liste, S. Karolak en a proposé deux nouveaux (à savoir : les concepts de processus et d'état).

Tableau 3

**Les concepts simples énumérés dans „Założenia gramatyki
o podstawach semantycznych” et dans
Składnia francuska o podstawach semantycznych**

Les concepts relativement simples	
1991	2007
de LOCALISATION	—
de POSSESSION	—
métalinguistique d'EXISTENCE	—
perfectif d'ÉVÈNEMENT	d'ÉVÈNEMENT
imperfectif d'ACTIVITÉ	d'ACTION
de CAUSE	de CAUSE
de VOLONTÉ	de VOLITION
axiologiques du BIEN et du MAL	de BIEN
de NÉGATION	de NÉGATION
de POSSIBILITÉ	—
de SENTIMENT et de SENSATION	de SENTIMENT
de CONNAISSANCE	de CONNAISSANCE
d'OPINION ou de CROYANCE	de JUGEMENT
de PERCEPTION	—
—	de PROCESSUS
—	d'ÉTAT

3. Phrase et ses composantes

3.1. Qu'est-ce qu'une phrase ?

Vu que le système grammatical conçu par S. Karolak est un système syntaxique (ou plutôt syntaxico-sémantique) la définition de la *phrase* y adoptée devrait être claire et facilement saisie. Et c'est le cas observé dans „Składnia wyrażeń...” de 1984 ; dans cet ouvrage, la notion de *phrase* est introduite juste au début et tout le raisonnement scientifique qui suit y est subordonné. S. Karolak parle des *phrases élémentaires* constituant un sous-ensemble fondamental de chaque système syntaxique (S. Karolak, 1984 : 20). Les phrases élémentaires, ou plus précisément, les modèles de phrases élémentaires, ce sont des formules qui décrivent des expressions capables de fonctionner indépendamment du contexte linguistique ou situationnel. Par conséquent, elles donnent une information complète sur un fragment

choisi de la réalité extralinguistique. Chaque phrase élémentaire contient quatre composantes convenablement hiérarchisées (cf. S. Karolak, 1984 : 22—30) :

1. la structure prédicat-argument (SPA), c'est-à-dire le dictum (*D*) ou la proposition ;
2. la composante modale (*M*) ;
3. la composante temporelle (*T*) ;
4. la composante locative (*L*).

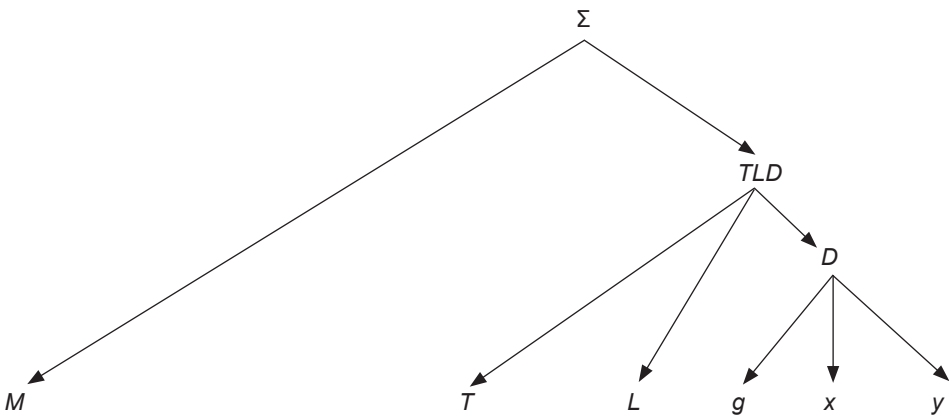
La SPA est subordonnée à la composante modale et supplémenta­irement située dans le temps et dans l'espace (ce qui est symbolisé respectivement par la composante temporelle et la composante locative). Le modèle de la phrase élémentaire peut être donc présenté à l'aide de la formule suivante :

$$(1) \quad \Sigma = M \{T, L [D]\}$$

ou encore — par des arbres dérivationnels du type présenté sur le schéma 3.

Schéma 3

L'arbre dérivationnel présentant le modèle de la phrase élémentaire



L'interprétation de la notion de *phrase* dans les travaux ultérieurs de S. Karolak semble être un peu perturbée. Tout d'abord, S. Karolak ne parle pas de la *phrase élémentaire*. En plus, la définition de la phrase n'est plus donnée aussi explicitement ; le lecteur doit la reconstruire tout seul tout au long de la lecture de *Składnia francuska ...*. Et enfin, certains termes changent de significations ou disparaissent : la phrase ne contient plus de composante locative⁷ et le dictum n'est plus identifié avec la SPA (il est défini comme la SPA combinée avec la composante temporelle) (S. Karolak, 2007 : 28, 235).

⁷ Il se peut qu'elle la possède ; le problème est que S. Karolak n'en parle plus dans *Składnia francuska...*

En tenant compte de toutes ces modifications, essayons de préciser ce que S. Karolak comprend par la *phrase* dans son ouvrage de 2007. La phrase, étant une représentation d'une pensée sémantiquement complète, contient dans la « nouvelle version » de la grammaire deux éléments (cf. S. Karolak, 2007 : 235) :

1. le dictum, c'est-à-dire la SPA (la proposition) combinée avec la composante temporelle ;
2. la composante modale.

Les deux composantes sont considérées en tant que prédicats : le prédicat de la simultanéité ou non-simultanéité dans le cas de la composante temporelle et le prédicat de la modalité épistémique dans le cas de la composante modale. La modalité est un prédicat constitutif de la pensée, un prédicat fondamental et absolument nécessaire au niveau conceptuel et, par conséquent, l'élément obligatoire de chaque phrase. De ce point de vue, le dictum y est subordonné : il assume le rôle de son argument propositionnel selon le schéma :

$$(2) \quad P_m [P (p, q_t)]$$

où P_m symbolise le prédicat de modalité, P — prédicat temporel (de simultanéité ou non-simultanéité) qui relie p (la proposition nucléaire qui dénote un état de chose communiqué) avec q_t (proposition temporelle qui situe l'état de chose communiqué par p dans le temps).

Ce schéma peut être interprété comme équivalent de (1) dans la nouvelle version de la grammaire karolakienne.

3.2. Qu'est-ce qui situe la proposition dans le temps ?

La notion de composante (variable) temporelle exige un peu plus d'explication. En fait, son interprétation a beaucoup changé lors du développement de la théorie. Dans „Składnia wyrażen...”, on peut lire : „Zmienna temporalna reprezentuje łącznie treści wyrażen znanych z gramatyki tradycyjnej jako okoliczniki czasu i morfemów temporalnych wchodzących w skład osobowych form czasowników lub całych osobowych form czasowników”⁸ (S. Karolak, 1984 : 28). De ce point de vue, les morphèmes français : *-ai, -as, -a, -âmes, -âtes, -èrent*, ainsi que les morphèmes polonais *-łem/-łam, -łeś/-łaś, -ł/-ła, -liśmy/-łyśmy, -liście/-łyście, -li/-ły* sont considérés comme exposants temporels du passé. Dans les phrases suivantes, ils coopèrent avec les compléments circonstanciels de temps (« en 1939 » et „w 1939 roku”) afin d'exprimer le contenu temporel des propositions :

⁸ « La variable temporelle représente conjointement les contenus des expressions connues de la grammaire traditionnelle sous le nom d'adverbes de temps et des morphèmes temporels faisant partie des formes personnelles des verbes ou des formes entières des verbes finis » [trad. — M.H.].

La deuxième guerre mondiale éclata en 1939.
Druga wojna światowa wybuchła w 1939 roku.

Une telle interprétation de la composante temporelle est décidément rejetée dans les travaux récents de S. Karolak. Dans *Składnia francuska...*, il écrit (en capitales !) : „WYKŁADNIKAMI CZASU NIE SĄ FORMY CZASÓW GRAMATYCZNYCH, choć tak się powszechnie uważa”⁹ (S. Karolak, 2007 : 243). Le temps n’est donc pas exprimé par les désinences des temps grammaticaux. Celles-ci ne jouent que le rôle des morphèmes d’accommodation. S. Karolak constate avec conviction que les seuls « porteurs du temps » sont les propositions temporelles (q_t) unies avec les propositions nucléaires (p) (S. Karolak, 2007 : 239—247), comme le montrent les exemples suivants :

Il m’a téléphoné (p) lorsque je prenais une douche (q_t).
Quand j’ai su les résultats d’un examen final (q_t), je me suis mis à pleurer (p).

Les propositions temporelles ne sont pas bien sûr représentées à la surface uniquement par des syntagmes phrastiques. À côté de ceux-ci, il existe dans les langues naturelles des séries d’exposants des propositions temporelles, comme des syntagmes nominaux, des syntagmes adverbiaux et des adverbes¹⁰.

4. Structure thème-rhème

4.1. Quel élément du dictum peut être pris pour thème de la phrase ?

En principe, la façon de comprendre la notion de *structure thème-rhème* dans la grammaire à base sémantique n’a pas radicalement changé depuis la publication de „Składnia wyrażen...”. En effet, dans *Składnia francuska...*, S. Karolak s’oppose toujours à la tradition linguistique en situant la structure thème-rhème (la structure communicative) au niveau sémantique et non pas pragmatique. Il ne cesse pas non plus d’accentuer que la binarité est un trait obligatoire de toutes les phrases, même celles qui sont formellement réduites à des expressions rhématiques seules. Et pourtant, malgré toutes ces ressemblances, un lecteur perspicace remarquera

⁹ « [...] LES FORMES DES TEMPS GRAMMATICaux NE SONT PAS DES EXPOSANTS DU TEMPS, quoiqu’on le croie communément » [trad. — M.H.].

¹⁰ Il est à noter qu’une telle définition de la temporalité a été déjà exprimée dans les ouvrages plus anciens que *Składnia francuska...* (cf. p.ex. K. Bogacki, S. Karolak, 1991 : 172—174).

sans doute que quelque chose dans le raisonnement scientifique de S. Karolak s'est un peu dénaturé.

Rappelons que S. Karolak analyse la structure thème-rhème surtout du point de vue de sa relation avec la structure prédicat-argument. En fait, la question fondamentale posée par S. Karolak est la suivante : quelles sont les relations existant entre les catégories sémantiques du prédicat et de l'argument et les catégories du thème et du rhème qui possèdent, elles aussi, le statut sémantique ? Dans „Składnia wyrażen...”, ainsi que dans „Założenia gramatyki...”, S. Karolak constate que chaque prédicat est *ex definitione* prédestiné à jouer le rôle de rhème et chaque argument — à jouer le rôle de thème. Néanmoins, une telle correspondance idéale entre la SPA et la structure thème-rhème (du type prédicat = rhème, argument = thème) n'est observable que dans les deux cas :

— dans le cas de la structure non-marquée constituée d'un prédicat monovalent, p.ex. :

Pierre dort.

Pierre = argument = thème

dort = prédicat = rhème

— dans le cas de la structure non-marquée constituée d'un prédicat polyvalent mais avec une seule position d'argument saturée, p.ex. :

Pierre s'est marié.

Pierre = argument = thème

s'est marié = prédicat = rhème

Lorsque plusieurs positions d'arguments sont saturées, la situation devient plus compliquée. En général, on peut choisir pour thème (cf. S. Karolak, 1984 : 31—32) :

1. un des arguments impliqués (et placer les autres dans la partie rhématique), p.ex. :

Pierre (T) / aime Marie (R).

2. tous les arguments impliqués (et former ainsi un thème complexe), p.ex. :

Pierre, Marie, (T) / il lui est indifférent (R).

Pour conclure, dans la version ancienne de la grammaire karolakienne, le processus de thématization consiste à choisir pour thème de la phrase un (ou plusieurs) **argument(s)** de la SPA. Cela découle de la conviction que „argumenty uznaje się za składniki, które nadają się na temat zdania, a predykaty za składniki, które

na temat zdania się nie nadają i mogą być tylko rematem. Takie są systemowe możliwości¹¹ (S. Karolak, 1984 : 35).

Dans *Składnia francuska...*, le raisonnement semble être moins rigoureux. S. Karolak écrit que : „Tematem w strukturze myśli może być [zatem] każdy składnik dictum, a więc zarówno składnik pełniący funkcję argumentu lub adiunktu, jak i składnik pełniący funkcję predykatu, byle by spełniał warunek jednoznaczności”¹² (S. Karolak, 2007 : 269). Alors, par exemple la structure $P(x, y)$ permet au locuteur de choisir comme thème :

- soit l’argument x : x (T) / $P(y)$ (R), p.ex. : *Pierre* (T) / *aime Marie* (R) ;
- soit l’argument y : y (T) / $P(x)$ (R), p.ex. : *Marie*, (T) / *Pierre l’aime* (R) ;
- soit le prédicat : P (T) / $P(x, y)$ (R), p.ex. : *Quant à l’amour* (T), / *Pierre aime Marie* (R) ;
- soit le prédicat avec l’argument x : $P(x)$ (T) / y (R), p.ex. : *C’est Marie* (R) / *que Pierre aime* (T) ;
- soit le prédicat avec l’argument y : $P(y)$ (T) / x (R), p.ex. : *C’est Pierre* (R) / *qui aime Marie* (T).

La possibilité de prendre le prédicat pour thème peut étonner. En fait, ce qui était exclu par le système linguistique en 1984, est devenu acceptable en 2007.

4.2. Test de négation interprété sémantiquement

Un autre problème qui surgit lors de l’étude des structures thème-rhème est lié au fameux *test de négation*. Celui-ci interprété traditionnellement s’appuie sur la constatation que « est thème l’élément de la phrase qui n’est pas dans la portée de la négation si l’on niait cette phrase » (A. Grigowicz, B. Śmigielka, 2004 : 44). Quoiqu’il s’opère au niveau des structures mentales, le test de négation est en quelque sorte un outil à caractère syntaxique. En fait, il n’est applicable qu’aux phrases réellement existantes au niveau superficiel, c’est-à-dire à la surface. Cependant, il faut remarquer que dans *Składnia francuska...*, la notion de *structure thème-rhème* semble être encore plus sémantique que dans les travaux antérieurs de S. Karolak (2007 : 265—278). Ainsi, le test de négation pris « traditionnellement » devient méthodologiquement incorrect et nécessite une légère reformulation. S. Karolak propose alors son « interprétation sémantique » en disant que le thème est constitué par cet élément du dictum qui au gré de notre intention communicative se trouve

¹¹ « [...] les arguments sont considérés comme des éléments qui conviennent pour thème de la phrase et les prédicats comme des éléments qui n’y sont pas appropriés et ne peuvent être que rhème de la phrase. Telles sont les possibilités de système » [trad. — M.H.].

¹² « Dans la structure de pensées on peut [donc] prendre pour thème chaque élément du dictum, alors l’élément jouant le rôle d’argument ou d’adjectif, ainsi que l’élément jouant le rôle de **prédicat**, pourvu qu’il accomplisse la condition d’univocité » [trad. — M.H.].

hors de la portée de l'assertion (qui ne peut pas être jugé vrai ou faux) (S. Karolak, 2007 : 266).

5. Théorie en train d'évolution

Il est impossible de présenter sur quelques pages l'évolution d'une théorie scientifique si complexe que celle de S. Karolak. Le présent article ne vise donc pas à l'exhaustivité. Notre but principal, que nous espérons avoir atteint, était de mettre en lumière certaines dissemblances dans l'interprétation des notions choisies de la grammaire à base sémantique à différents stades de son développement. Nous avons aussi essayé de montrer que malgré plusieurs modifications, l'idée générale et les fondements scientifiques de la théorie sont restés intacts.

Selon Karl Popper, l'un des plus influents philosophes des sciences du XX^e siècle, « la théorie vient avant les faits » et c'est au cours du développement des connaissances scientifiques que certaines hypothèses sont rejetées ou remplacées par les autres. La maturation de la théorie s'effectue donc par la sélection naturelle identique à celle régissant l'évolution des espèces. Et c'est ainsi qu'il faut voir selon nous la conception de Stanisław Karolak. Il faut la considérer comme un être vivant qui, en cherchant incessamment à se perfectionner, est extrêmement sensible à des modifications nécessaires.

Références

- Banyś W., 1985 : « Structure thème-rhème dans une grammaire à base sémantique ». *Linguistica Silesiana*, **6**.
- Banyś W., 1990 : « Dictionnaires électroniques et conception "modifié-modifieur" ». (mimeo).
- Bogacki K., Karolak S., 1991 : « Fondements d'une grammaire à base sémantique ». *Lingua e stile*, **26**, 309—345.
- Bogacki K., Karolak S., 1992 : « Założenia gramatyki o podstawach semantycznych ». *Język a Kultura*, **8**, 157—187.
- Bogusławski A., 1977 : *Problems of the Thematic-Rhematic Structure of Sentences*. Warszawa, PWN.
- Czekaj A., Śmigielńska B., 2009 : « Autour de la notion de prédicat ». *Neophilologica*, **21**, 7—17.
- Hrabia M., 2010 : *Désambiguïsation des sens de l'adjectif farouche*. [Mémoire de maîtrise non-publié]. Université de Silésie.

- Karolak S., 1972: *Zagadnienia składni ogólnej*. Warszawa, PWN.
- Karolak S., 1984: „Składnia wyrażen̄ predykatywnych”. W: Z. Topolińska, red.: *Gramatyka współczesnego języka polskiego: Składnia*. Warszawa, PWN.
- Karolak S., 1988: « Structure thème — rhème des métaphrases (phrases universelles) ». In: W. Banyś, S. Karolak, éds.: *Structure thème — rhème dans les langues romanes et slaves*. Wrocław, Ossolineum.
- Karolak S., 2001: *Od semantyki do gramatyki. Wybór rozpraw*. Warszawa, Slawistyczny Ośrodek Wydawniczy PAN.
- Karolak S., 2007: *Składnia francuska o podstawach semantycznych*. T. 1. Kraków, Collegium Columbinum.
- Klemensiewicz Z., 1957: *Zarys składni polskiej*. Warszawa, PWN.
- Pozierak-Trybisz I., 2009: *Składnia francuska o podstawach semantycznych. Ćwiczenia* T. 2. Kraków, Collegium Columbinum.
- Śmigielska B., Grigowicz A., 2004: « Description lexicographique fondée sur la modification conceptuelle : « conception modifié-modifieur » ». *Neophilologica*, **16**, 42—51.